

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
N° 2017-001 À 2017-006**

Délibération : **03.2017.007**

Transmis en préfecture le :

20 mars 2017

Séance du : **14 mars 2017**

Compte-rendu affiché le **20 mars 2017**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **8 mars 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (à
partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET (à partir du point 3),
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (jusqu'au point 4), François VURPAS,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard
GUEDON, Thierry MONNET (jusqu'au point 2)

Pouvoirs

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian
ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à
Mohamed GUOUGUENI, Olivier BROSSEAU à
Guillaume COUALLIER, Anne-Marie JANAS à
Karine GUERIN, Bernard GUEDON à Fabienne
TIRTIAUX

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2017-001	Marché AC/60 - Lots 1 - 2 - 3 : entretien des espaces verts Avenant de transfert	La société POLYGONE VERT a été rachetée par la société TARVEL. Un avenant de transfert, objet de la présente décision, a été rédigé pour la passation entre les deux entreprises et pour permettre à la Trésorerie de payer les factures de l'accord cadre AC/60 qui avait été contracté par POLYGONE VERT (accord cadre AC/60 lots 1, 2 et 3 attribués le 20 novembre 2012 par délibération n° 11-2012- 068) et repris par TARVEL.
2017-002	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André PAILLOT par l'école élémentaire ALBERT-MOUTON le 03 février 2017	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les Communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à l'école élémentaire ALBERT-MOUTON, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot par l'école élémentaire ALBERT-MOUTON de Saint-Genis-Laval le 03 février 2017.
2017-003	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un emplacement parc de la Maison des Champs en vue de l'implantation d'une Givebox au profit de l'association Ecoclicot	L'association ECOCLICOT utilise une partie de terrain nu situé parc de la Maison des Champs pour la « Give Box » depuis le 16 septembre 2016. Une convention d'occupation temporaire a été conclue pour régler les rapports entre la Ville et l'association. La présente décision vise à prolonger la convention jusqu'au 02 septembre 2017.
2017-004	Avenant n° 1 de prolongation du contrat de prêt à usage (commodat) du 6 mars 2013	Dans le cadre du Projet Nature, un contrat de prêt à usage (comodat) a été conclu le 6 mars 2013 pour régler les rapports entre la Ville et Monsieur Louis COQUARD qui occupe la parcelle AA43 pour pacage d'équidés. Un avenant, objet de la présente décision, prolongeant le délai du contrat de prêt à usage jusqu'au 31 mars 2019 sans faculté de prorogation doit être conclu.
2017-005	Convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot par la Chambre d'agriculture du Rhône pour l'année 2017	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux, et notamment de son espace vert, pour l'installation d'une station météo par la Chambre d'Agriculture du Rhône, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation entre le lycée André Paillot et la Chambre d'Agriculture du Rhône du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017.
2017-006	Suppression de la régie d'avance des chantiers jeunes	La régie d'avance des chantiers a été intégrée à la régie d'avance et de recettes de l'Espace Déclic. La présente décision vise à supprimer la régie d'origine.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2017-001 à 2017-006 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.